



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance extraordinaire du 17 décembre 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le 17 décembre 2019 à 19 h 30 à la salle Maurice-Ravary du Centre sportif Soulanges situé au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil François Lalonde, Pascal Pilon, Pierre Régimbald, Normand Vincent et Roger Bourbonnais formant quorum sous la présidence du maire Jean-Yves Poirier.

Le conseiller François Perreault est absent.

Sont également présents Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier et Me Julie Paradis, adjointe au directeur général et secrétaire-trésorier, responsable du greffe et des communications.

2019-12-284

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Jean-Yves Poirier procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 17 décembre 2019.

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 décembre 2019 tel que rédigé, soit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. FINANCES
 - 3.1 Adoption – Budget 2020
 - 3.2 Adoption – Plan triennal d'immobilisations
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-12-285

ADOPTION BUDGET 2020

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 954 du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal doit adopter le budget 2020 de la Municipalité de Saint-Polycarpe;

Il est proposé par le conseiller Normand Vincent,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le budget 2020 au montant de 5 822 777 \$.



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

REVENUS	
Taxes	
Taxes foncières générales	3 270 855 \$
Taxes secteurs	20 656 \$
Services municipaux	818 975 \$
Service de la dette	116 095 \$
Paiements tenant lieu de taxes	111 250 \$
Transferts	150 408 \$
Services rendus	
Administration générale	147 429 \$
Sécurité publique	167 273 \$
Réseau routier	- \$
Hygiène du milieu	123 638 \$
Aménagement, urbanisme & développement	31 822 \$
Loisirs et culture	46 475 \$
Autres services rendus	
Administration	200 \$
Hygiène du milieu	6 000 \$
Loisirs et culture	617 101 \$
Imposition de droits	159 400 \$
Intérêts	25 000 \$
Autres	10 200 \$
Surplus et équilibre budgétaire	
TOTAL REVENUS	5 822 777 \$
CHARGES	
Administration générale	
Législation	150 210 \$
Administration	505 326 \$
Greffé	166 586 \$
Évaluation	16 112 \$
Gestion du personnel	9 014 \$
Autres	52 240 \$
Sécurité publique	
Police	274 684 \$
Incendie	504 272 \$
Civile	22 321 \$
Autres	2 870 \$
Transport	
Voirie municipale	591 784 \$
Enlèvement de la neige	337 511 \$
Éclairage de rues	21 627 \$
Autres	4 121 \$
Hygiène du milieu	
Aqueduc	276 344 \$
Égout	185 501 \$
Ordures et récupération	270 941 \$
Autres	5 785 \$
Cours d'eau	179 797 \$
Santé et bien-être	17 697 \$
Aménagement, urbanisme et développement	266 382 \$
Loisirs et culture	
Loisirs	223 752 \$
Parcs et terrains de jeux	38 674 \$
Autres	10 478 \$
Bibliothèque	66 819 \$
Centre sportif	893 921 \$
Frais de financement	728 008 \$
Affectations	- \$
TOTAL CHARGES	5 822 777 \$
SURPLUS / DÉFICIT DE L'EXERCICE	- \$



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

N° de résolution
ou annotation
2019-12-286

ADOPTION – PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

CONSIDÉRANT que selon l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil municipal doit adopter le plan triennal d'immobilisation 2020-2021-2022 de la Municipalité de Saint-Polycarpe;

Il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le plan triennal d'immobilisation 2020-2021-2022.

IMMOBILISATIONS GÉNÉRALES	Budget		
	2020	2021	2022
Administration			
- équipement informatique	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$
- Achat et amélioration immobilier	500 000 \$		
Incendie			
- équipement informatique	3 000 \$		
- sécurité civile	50 000 \$	25 000 \$	
- approvisionnement en eau		150 000 \$	
- Caserne / garage	2 745 869 \$		
- module de formation (conteneur)		120 000 \$	
Services Urbains			
- équipement informatique	3 000 \$		
- Raccordement égoût sanitaire		146 076 \$	
- Réfection glissement terrain	500 000 \$	500 000 \$	500 000 \$
- Affaissement muret - FX Prieur			73 820 \$
- Lampadaires & asphalte - rue des Loisirs			217 162 \$
- panneau afficheur	25 000 \$		
- plan d'intervention TECQ	75 000 \$		
- valve régulatrice de pression	70 000 \$		
- honoraire professionnel - FIMEAU	30 000 \$		
- camion à neige	100 000 \$		
- refecton pavage de rues	500 000 \$		
Loisirs			
- Ajout nouveaux bureaux - CSS			352 234 \$
Parcs			
- Pétaque	40 000 \$		
- Parc Rémi Gauthier			876 454 \$
- Cage de frappeur	8 662 \$		
- Tableau de pointage - baseball			23 098 \$
Centre Sportif			
- mise à niveau	1 000 000 \$		
Bibliothèque			
- équipement informatique	5 000 \$		
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	5 658 531 \$	944 076 \$	2 045 768 \$
Financement fond général	8 662 \$		
Financement fond roulement	139 000 \$	3 000 \$	3 000 \$
Surplus réservé	90 000 \$	25 000 \$	5 574 \$
Subventions	175 000 \$		
Financement à long terme	5 245 869 \$	916 076 \$	2 037 194 \$
TOTAL DES FINANCEMENTS	5 658 531 \$	944 076 \$	2 045 768 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SUSPENSION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Considérant que la période de questions n'est pas terminée, le maire suspend la séance extraordinaire à 19 h 59.



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La séance extraordinaire reprend à 20 h 06 pour terminer la période de questions.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Félicitations pour l'adoption du budget 2020.

LÉVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 20 h 12 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance extraordinaire du 17 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier



Éric Lachapelle

Le maire



Jean-Yves Poirier

Je, Jean-Yves Poirier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.